

Sécurité de la vieillesse

● (2110)

Nous espérons qu'un jour ce gouvernement qui représente aujourd'hui la population canadienne, celui qui n'a pas décidé de donner un revenu annuel garanti, apportera peut-être une autre amélioration à ce projet de loi qui, lui, pourra justement donner la permission à la personne de 60 ans de se retirer du marché du travail.

Monsieur le président, par le passé nous avons souvent demandé une telle réforme afin d'aider les personnes qui perdent leur conjoint. J'ai également repris ce thème important, lors de la dernière campagne électorale, et j'étais loin de me douter que mon adversaire progressiste conservateur à ce moment-là aurait pu préconiser un tel projet de loi. Aujourd'hui, je crois que mon adversaire progressiste conservateur, celui que j'avais au cours des dernières élections, doit être très heureux de voir son gouvernement progressiste conservateur, alors que nous de l'opposition nous présentons des solutions que toute la population désire.

Je me souviens aussi qu'au cours de cette campagne électorale nous avons demandé à l'ancien premier ministre, lorsqu'il est venu faire une assemblée à Val-d'Or, ce qu'il voulait faire à l'égard des personnes âgées. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. Est-ce que cela voulait dire que si jamais les libéraux avaient repris le pouvoir, ils auraient changé d'attitude, et que cela coûterait trop cher de présenter un tel projet de loi?

Une voix: . . . ça coûtait à peu près le prix de Janelle . . .

M. Caouette: . . . je sais que ce n'est pas le prix que cela a coûté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'ancien gouvernement pour nous dire qu'il était impossible . . .

Monsieur le président, aujourd'hui c'est avec fierté que je pourrai annoncer à la population de la circonscription d'Abitibi que l'actuel gouvernement progressiste conservateur a enfin compris ce qu'il voulait. J'espère aussi que ce même gouvernement n'arrêtera pas tout de suite de nous présenter de tels projets de loi qui favorisent cette population particulière ainsi que toute la population canadienne.

Monsieur le président, je disais à mes adversaires que les personnes âgées étaient les plus défavorisées, et on nous répondait que non, que les personnes âgées depuis quelques années avaient des privilèges que d'autres n'avaient pas. Il est vrai qu'elles profitent de certains privilèges que les autres n'ont pas, mais plusieurs vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté. Nous savons que plus de 800,000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent présentement sous le seuil de la pauvreté.

Monsieur le président, on doit se souvenir également du rapport reçu l'an dernier de la Fédération des personnes âgées du Québec et même de celui de la Fédération des personnes âgées du Canada qui tentaient de nous démontrer réellement que les personnes âgées vivaient sous le seuil de la pauvreté. Comme je l'ai dit tantôt, ces personnes doivent être très heureuses aujourd'hui.

Il est vrai que ce rapport fut publié en 1971, mais si nous considérons les ravages de l'inflation, ce même rapport est toujours d'actualité. Il fallait faire quelque chose pour les conjoints qui vivaient dans la misère après le décès du conjoint pensionné. La mort de son compagnon ou de sa compagne de vie était déjà très pénible, il est donc normal que ces gens soient protégés par le gouvernement. Ces personnes ont bâti notre pays. C'est grâce à elles si nos enfants ont un meilleur

[M. Caouette.]

statut social. Ces personnes âgées, nous en sommes fiers! Quand je pense à ces personnes qui ont défriché et bâti le Nord-Ouest québécois de peine et de misère, par des sacrifices sans nombre, quand je pense à toutes les misères que ces personnes-là ont dû rencontrer, aux sacrifices énormes qu'elles ont dû faire, quand je pense à leur ténacité, monsieur le président, je crois que ces personnes-là, aujourd'hui, sont justement en droit de s'attendre à une mesure sociale, pour au moins pouvoir terminer leur vie avec une certaine aisance, au lieu de quémander de tout côté, de gouvernement à gouvernement, fédéral, provincial et toujours se faire répondre: Votre vie achève, alors nous n'avons pas à améliorer votre sort. Alors, monsieur le président, je dis oui au projet de loi. Mais, je déplore tout de même que cette réforme n'ait pas été appliquée aux personnes, comme le disait mon collègue, le député de Gatineau tantôt, aux personnes célibataires ou divorcées, mais j'espère que le gouvernement continuera à améliorer son projet de loi, et je suis conscient aussi du fait que le parti libéral l'aurait également amélioré s'il avait été au pouvoir, car il aurait été minoritaire comme l'autre. Il aurait sûrement voulu essayé d'apporter des améliorations.

Monsieur le président, en terminant, c'est avec plaisir que j'appuierai le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui, et j'espère que le gouvernement actuel ne s'arrêtera pas là, car les députés progressistes conservateurs à la Chambre des communes ont sûrement dans leurs circonscriptions à faire face aux mêmes problèmes que le député de Rimouski (M. Allard) ou le député d'Abitibi lorsqu'ils rencontrent cette population qui vit sous le seuil de la pauvreté ou encore qui est obligée d'aller quémander, comme je l'ai dit tantôt, auprès des bureaux de bien-être social pour avoir droit à une vie normale pour le peu de temps qu'il leur reste à vivre.

● (2120)

[Traduction]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai absolument pas l'intention de me lancer dans un long discours, mais lorsque j'ai demandé au whip de notre parti plus tôt dans la journée s'il serait de mise que je dise quelques mots, pour la première fois au cours des trois législatures auxquelles j'ai participé, il ne m'a pas découragé de prendre la parole. Les temps ont vraiment changé.

J'ai l'intention d'appuyer ce bill. Je crois qu'il marque un progrès et je ne m'opposerai certainement pas à une mesure qui contribue à soulager les démunis. Je tiens cependant à faire deux commentaires au sujet du bill. Bien que le régime actuel ne soit pas parfait, je suis satisfait qu'on puisse y adhérer à l'âge de 65 ans. J'ai entendu le député de l'Abitibi (M. Caouette) s'en plaindre. On peut lui trouver des défauts, mais fondamentalement, c'est un bon système. Les progrès survenus depuis onze ans ont été considérables. Nous avons mis en place un régime dans lequel, pour beaucoup de pauvres gens dans notre société, soixante-cinq ans est un âge enviable tout simplement à cause des avantages découlant du régime de sécurité sociale. Voilà l'un des arguments que je voulais faire valoir.

En deuxième lieu, il me déplaît vivement d'entendre les députés d'en face et le ministre prétendre que cette mesure très anodine a résolu le problème ou parvient presque à rendre justice aux nécessiteux de moins de 65 ans. La somme de 4 millions de dollars est très élevée, mais en ce qui concerne les